



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le
ID : 029-242900645-20210527-DE_54_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/05/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand (visioconférence), DREANO Christelle, GUILLEMOT André, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : MANNEVEAU Julie, pouvoirs à Katell CHANTREAU
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à Françoise LAOUENAN-LE LEC
JAFFRY Bernard, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE

Absente : TILLIER Dominique

Secrétaire de séance : Anissa ANDASMAS

Délibération N°DE 54-2021

Objet : Place de marché numérique « Ma Ville Mon Shopping »

Rapporteur : Marc RAHER

De manière générale, la crise sanitaire COVID 19 a révélé à la fois les forces et les faiblesses du commerce dans les centralités. Les petits commerces alimentaires et les commerçants ambulants ont pu fonctionner, la clientèle jouissant de points de vente de proximité. En revanche, les commerçants des autres secteurs (équipement de la personne, de la maison...) ont souffert plus grandement du confinement et des restrictions sanitaires (mesures barrières, couvre-feu...).

Les moyens de communication employés par les professionnels sont parfois sommaires et peu disposent d'un site internet, ne serait-ce comme simple vitrine, pour se faire connaître.

La désorganisation liée à la crise sanitaire a renforcé la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de commercialisation ; les habitudes des consommateurs ont également évolué et le recours à l'utilisation d'internet n'a été qu'accentué par la crise.

Bien qu'aspirant à développer la fréquentation chez nos commerçants et artisans, la digitalisation du commerce est un phénomène indéniable dont le commerce local doit pouvoir également profiter. Pour ce faire, la mise en place d'une plateforme de marché numérique est une solution permettant à la fois de mettre en avant les commerçants locaux et une opportunité de mettre en relation citoyens et commerçants de proximité.

Durant cette période de crise, la CCIMBO a négocié un contrat avec le groupe la Poste qui a développé une plateforme numérique dénommée MaVilleMonShopping qui a une visibilité nationale et qui permet aux commerçants et artisans de proximité d'avoir accès à une vitrine numérique. Au-delà de cet aspect vitrine, cette plateforme a également l'avantage pour les

professionnels qui le souhaitent de mettre en place du click & collect (paiement en ligne / retrait en magasin), ainsi que la possibilité d'une livraison de proximité à domicile par le facteur.

La CCIMBO a donc proposé aux collectivités qui le souhaitaient la mise en place de cette plateforme en bénéficiant des conditions et tarifs négociés par cette dernière avec la Poste.

Le coût du contrat avec la Poste incluant la mise en place de la plateforme MaVilleMonShopping pour 3 ans est de 14 450,04 € TTC.

La Région Bretagne soutient les intercommunalités qui mettent en œuvre des places de marché numériques sur leur territoire à hauteur de 50 % dans la limite de 15 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC	%
Place de marché « Ma Ville Mon Shopping » (4816.68 € x 3 ans)	14 450,04 €	Région Bretagne	7 225,02 €	50%
		Douarnenez Communauté	7 225,02 €	50%
Total	14 450.04 €	Total	14 450.04 €	100 %

Vu l'avis favorable de la commission aménagement et développement du 11 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mai 2021,

Il est proposé :

- **De donner son accord à la signature du contrat avec la Poste pour la mise en œuvre pour trois années de la plateforme numérique MaVilleMonShopping,**
- **D'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne,**
- **D'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 mai 2021

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

